Séance extraordinaire du 10 décembre 2012

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, tenue le 10 décembre 2012 au lieu ordinaire des séances de ce conseil à la salle des délibérations , sise au 152 rue Municipale, Saint-Adrien-d'Irlande à 19 heures.

Assemblée convoquée par Madame Ghislaine Leblanc, secrétaire-trésorière et directrice générale, pour prendre en considération les sujets suivants ; à savoir,

1.o Lecture de l'ordre du jour et adoption
2.o Adoption du budget 2013
3.o Taux de taxes foncières et de services
4.o Taux d'intérêt sur taxes passées dues
5.o Adoption du règlement # 346 concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services
6.o Période de question(s)
7.o Levée de la séance

Conformément aux dispositions du Code Municipal article 156 et à laquelle séance ont été convoqués par avis signifié les membres du conseil étaient présents :

Les membres du conseil : Madame Solanges Thibault, Messieurs Rock Côté, Marcel Guay, Claude Turcotte, Jean-Marie Rodrigue, et Claude Blais, agissent sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Mme Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière et directrice générale.

Selon l'article 153 du Code Municipal, il est par la présente constaté que l'Avis de Convocation a été dûment signifié, tel que requis par le présent code, à tous les membres du conseil, incluant ceux qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la séance.

Après une minute de silence, la séance commence à 19:00 heures.

NO-12-159 **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 10 décembre 2012 tel que lu par Mme Jessika Lacombe.

ADOPTE

NO-12-160 ADOPTION DU BUDGET 2013

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le budget 2013, tel que préparé et présenté au montant des revenus et dépenses équilibrés de 657 931.00$.

Que les détails du budget soient distribués dans le prochain bulletin mensuel en 2013.

NO-12-161 TAUX DE TAXES FONCIÈRES ET DE SERVICES

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : MARCEL GUAY
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Taxe foncière générale :	1,15 $ du 100 $
Eau :	475.00 $
Eau édifice :	6.00 $
Vidanges - résidents :	167.84 $
- chalets :	83.92 $
Récupération – résidents :	71.90 $
- chalets :	35.95 $

ADOPTE

NO-12-162 TAUX D'INTÉRÊT SUR TAXES PASSÉES DUES

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
APPUYÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil fixent le taux d'intérêt à quatorze pour cent (14%) par année sur les comptes de taxes passés dus.

ADOPTE

NO-12-163 **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 346 CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE GÉNÉRALE ET DES TAXES DE SERVICES**

PROPOSÉ PAR : MARCEL GUAY
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent le règlement numéro 346, concernant le taux de la taxe générale et des taxes de services.

ADOPTE

NO-12-164 **PÉRIODE DE QUESTION(S)**

Les citoyens, assistant à la séance, interrogent les membres strictement sur le budget 2013.

NO-12-165 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE TURCOTTE
APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAULT
RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 19 heures 20.

ADOPTE

_____ _____

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal